



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : sports

Question écrite n° 50251

Texte de la question

M. Leo Andy attire l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la nécessité de la création d'un centre médico-sportif en Guadeloupe. En effet, chacun sait qu'aujourd'hui le sport de haut niveau exige un suivi médical rigoureux afin de garantir des performances durables tout en évitant des désordres de santé préjudiciables aux athlètes. Alors que le potentiel sportif guadeloupéen est très important, comme en témoignent les résultats de nos athlètes aux jeux olympiques d'Atlanta, un lieu idéal de concertation et de communication entre athlètes, cadres techniques et encadrement médical fait complètement défaut. Cela souligne la nécessité de la création d'un CMS. Le CREPS Antilles-Guyane a déjà montré sa capacité à fournir des athlètes de haut niveau, ce qui fait la fierté nationale. Il me paraît indispensable, pour plus de sécurité et d'efficacité, de lui annexer cette structure compte tenu de sa proximité avec le centre hospitalier universitaire de Pointe-à-Pitre. Il demande à M. le ministre ses intentions dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Andy Léo](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50251

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1748